



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

De la révision du SCOT... au nouveau découpage régional

J'ai bien apprécié la contribution de notre collègue Jean-Pierre PEYON sur le SCOT de la métropole Nantes-Saint Nazaire, en date du 14 octobre dernier.

Sans reprendre les arguments qu'il a su développer en sa qualité de géographe, je le rejoins tout à fait sur l'absolue nécessité d'intégrer au SCOT, à l'occasion de sa révision, la partie Sud de l'estuaire de la Loire.

L'attractivité d'une métropole telle que la nôtre se joue effectivement des frontières tout autant administratives que naturelles.

Pour l'exemple, je me cantonnerai à une seule des incidences de cette attractivité, illustrée par les déplacements quotidiens (que l'on qualifie de pendulaires) pour des motifs principalement liés à l'économie et à la scolarité au sens large, le revers de la médaille étant les encombrements de circulation vécus et constatés tout aussi quotidiennement, mais c'est le lot de toute métropole attractive.

Venant du Sud-Loire (pays de Retz, secteur du lac de Grand-Lieu, vignoble, mais aussi Vendée et Choletais, ...), ces déplacements s'accroissent, jusqu'à bientôt ressembler à ceux venant du Nord-Loire.

Notons au passage que leurs effets sont atténués par la politique de diversification des modes de déplacements pratiquée par les collectivités territoriales dont Nantes Métropole : les parkings-relais mis en place au Sud de Nantes sont ceux qui sont les premiers saturés chaque matin. Et, sur l'ensemble de l'agglomération cette fois, sous l'impulsion de la Région en partenariat avec les autres autorités organisatrices de transports locales, la valorisation en transports collectifs urbains et périurbains des 5 branches (en exploitation voyageurs) de l'étoile ferroviaire contribue à cette diversification.

Mais le SCOT, même agrandi au Sud-Loire, pourrait se révéler de trop petite taille pour répondre à tous les besoins, en progression, de notre métropole.

L'attractivité, espérons-le croissante, de cette dernière est, à mon sens, susceptible de reposer de plus en plus sur une sorte de "banane bleue" locale, économique, universitaire et de recherche, touristique aussi (à cet égard, n'oublions pas la tendance, bien enclenchée, au développement urbain des côtes de nos deux départements à façade maritime).

Cet espace à caractère métropolitain irait bien sûr de Nantes à Saint Nazaire, en s'étendant éventuellement jusqu'à ... Angers, en disposant de pôles urbains majeurs, mais également de pôles secondaires satellites : outre ceux situés à l'intérieur de la Loire-Atlantique, La Roche-sur-Yon, Cholet, Les Herbiers, Challans,...

Ainsi, la révision du SCOT, même si elle ne concernera que le seul département de Loire-Atlantique, mettra peut-être en évidence une autre nécessité absolue : celle de ne pas diviser, à l'occasion d'un redécoupage régional, un grand bassin de vie qui fonctionne d'ores et déjà en harmonie et dont nous traitons fréquemment, au sein de notre instance consultative, du développement.

Aller dans une direction différente serait, de mon point de vue, une aberration et, pour terminer sur une note d'humour, le folklore breton - que j'adore - y survivra, y compris en Loire-Atlantique.